

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

| NOMS ET PRENOMS           | Présents (X) | Absents excusés | Pouvoir donné à |
|---------------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| 1. Marie Claire BARBIER   |              | X               |                 |
| 2. Brigitte BARLET        |              | X               | Michelle BRAUER |
| 3. Danièle BEAUX-SPEYSER  | X            |                 |                 |
| 4. Renaud BERETTI         |              | X               |                 |
| 5. Michelle BRAUER        | X            |                 |                 |
| 6. Mariétou CAMPANELLA    | X            |                 |                 |
| 7. Claire COCHET          | X            |                 |                 |
| 8. Jacques CONVERT        | X            |                 |                 |
| 9. Gérard DILLENSCHNEIDER | X            |                 |                 |
| 10. Marina FERRARI        |              | X               |                 |
| 11. David GAILLARD        |              | X               |                 |
| 12. Nathalie GAMAIN       |              | X               |                 |
| 13. Bernard GELLOZ        | X            |                 |                 |
| 14. Pascale GLOUANNEC     | X            |                 |                 |
| 15. André GRANGER         | X            |                 |                 |
| 16. Alain HOTIER          |              | X               |                 |
| 17. Antoine HUYNH         | X            |                 |                 |
| 18. Agron KALLABA         |              | X               |                 |
| 19. Myriam MONANGE        |              | X               |                 |
| 20. Christian MOUNIER     | X            |                 |                 |
| 21. Julie NOVELLI         |              | X               |                 |
| 22. Colette PIGNIER       | X            |                 |                 |
| 23. Edouard SIMONIAN      |              | X               |                 |
| 24. Jean-Marc VIAL        | X            |                 |                 |
| 25. Guy WARIN             | X            |                 |                 |

**Autres présents non votants :**

Marie RENAUD  
Laurent LAVAISSIERE  
Muriel BORRELY-DUBINI

Directrice du CIAS Grand Lac  
Directeur Général des Services  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27.09.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 3 octobre 2024 a été transmis le 27 septembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38032 Grenoble Cedex 03). Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241603-DELIB77-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB77-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## DÉLIBÉRATION

N : 8 Année : 2024

Exécutoire le : 09 OCT. 2024

Publiée/Notifiée le : 09 OCT. 2024

Publiée le : 09 OCT. 2024

### FINANCES

#### Renouvellement d'un contrat ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité de service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 600 000 euros.

Il indique que le premier contrat conclu avec la Banque Postale pour un montant de 600 000 euros arrive à échéance le 18/11/2024.

Il explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Par ailleurs, compte tenu :

- des prévisions de résultats budgétaires 2024 anticipant des déficits,
- de financements encore non connus à ce jour (dotations complémentaires dans le cadre du contrat de retour à l'équilibre pour l'EHPAD les Grillons, ajustement des dotations annuelles...),

ces difficultés de financement s'annoncent pérennes.

Aussi, afin de sécuriser la continuité du paiement des charges du CIAS, et notamment les frais de personnel, Monsieur le Président propose de renouveler le contrat arrivant à échéance et d'en porter le montant à 900 000 d'euros.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de La Banque Postale selon les conditions suivantes :

- Montant : 900 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 29/04/2024 : 3.42%
- Marge sur l'index : 0.69%
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0.05% (prélevée en une seule fois)
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.10%
- Montant minimum : 10 000 euros
- Paiement des intérêts : débit d'office tous les trimestres.

L'opération n'a pas de cadre budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 900 000 euros telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » avec la Banque Postale,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale.
- DEMANDE à être informé à chaque séance de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

073-267303428-20241008-DELIB84-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUANNEC

|                                |
|--------------------------------|
| - Conseillers en exercice : 25 |
| - Présents : 14                |
| - Présents et représentés : 15 |
| - Votants : 15                 |
| - Pour : 15                    |
| - Contre : 0                   |
| - Abstentions : 0              |
| - Blancs : 0                   |

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>073-267303428-20241008-DELIB84-DE<br>Date de télétransmission : 09/10/2024<br>Date de réception préfecture : 09/10/2024 |
|--|

